



Amiens, le 11 mars 2019

Communiqué de presse

**Non conformité bactériologique de l'eau potable  
sur la commune de Méricourt-l'Abbé**



Suite à un prélèvement effectué sur la commune de Méricourt-l'Abbé, membre du syndicat d'alimentation en eau potable de la Vallée de l'Ancre, un mauvais résultat bactériologique de l'eau potable a été constaté ce jour par l'agence régionale de santé.

**Une interdiction de la consommation de l'eau** sur la commune de Méricourt-l'Abbé a été décidée.

En conséquence, pour la boisson, le lavage des dents, la préparation des aliments et le lavage des légumes crus, **il ne devra être utilisé que des eaux embouteillées.**

Une distribution de bouteilles d'eau va être effectuée dans les meilleurs délais à l'attention des habitants de la commune concernée.

**Ces consignes doivent être strictement respectées jusqu'à ce qu'un nouvel avis vous informe d'un retour à la normale de la qualité de l'eau.**